

Lors de leur septième réunion, tenue en 1999 à Auckland, les dirigeants ont recommandé de consolider les structures financières internationales, de surveiller davantage celles-ci à l'échelle nationale et d'appuyer le lancement d'une nouvelle série de discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont également souscrit aux principes de l'APEC ayant pour objet d'améliorer la politique de la concurrence et la réforme de la réglementation, et adopté le cadre d'intégration des femmes dans l'APEC. Ils ont demandé en outre que soient encouragés les travaux sur la facilitation du commerce.

La huitième réunion a eu lieu à Bandar Seri Begawan (Brunéi) en 2000. Elle avait quatre thèmes : gérer la mondialisation, créer des débouchés, renforcer le système commercial multilatéral, et accroître l'influence de l'APEC. Les dirigeants ont établi des objectifs ambitieux en matière de connectivité, afin que, dans toutes les économies de l'APEC, chacun ait un accès personnel ou communautaire à l'Internet d'ici 2010. Ils ont aussi adopté le Programme d'action de l'APEC pour la nouvelle économie.

La neuvième réunion, qui s'est tenue en 2001 à Shanghai, a conduit à l'adoption de l'Accord de Shanghai, qui engage l'APEC à prendre des mesures concrètes et à définir des objectifs pratiques afin que progressent ses travaux dans un certain nombre de domaines relevant des politiques commerciales, y compris la facilitation du commerce, la transparence et l'élaboration de politiques adaptées à la nouvelle économie. Les dirigeants ont aussi publié une déclaration officielle sur le contre-terrorisme, qui appelait les membres de l'organisation à mener une action commune dans ce domaine. L'APEC a joué un rôle utile, au lendemain des attentats du 11 septembre, en permettant aux dirigeants de l'Asie-Pacifique de discuter de la réponse à apporter à la crise. Par la suite, certaines de ses tribunes ont commencé à étudier différentes questions, comme la répression du financement des organisations terroristes.

## **Structure**

La présidence de l'APEC, qui change tous les ans, est assurée par les membres de l'organisation à tour de rôle. Le président est l'hôte de la réunion annuelle des ministres et, depuis 1993, de celle des dirigeants. Les hauts fonctionnaires se rencontrent périodiquement, au cours de l'année, pour élaborer des recommandations et assurer le suivi. Ils coordonnent également les activités des comités et des groupes de travail.

L'APEC comprend trois comités principaux : le comité du commerce et de l'investissement, le comité de l'économie et le comité du budget et de la gestion. Un sous-comité de hauts fonctionnaires est chargé de l'application du programme de travail en matière de coopération économique et technique. L'APEC compte aussi neuf groupes de travail sectoriels qui encouragent la coopération pratique dans les domaines des transports, des pêches, de l'énergie, de la promotion du commerce, des télécommunications et du développement des ressources